

AUDIT DOUANE POUR UN ENTREPOT FISCAL DE CARBURANT D'AVATION (EFCA)

Principaux points audités (2 jours sur place avec adaptation en fonction des spécifications de l'EFCA.)

- ✓ Définir les dates de l'audit douanier et ensuite sera envoyé par la SADPE la liste de tous les documents à préparer pour cet audit douanier.
- ✓ Questions douanières aux personnes sur place sur les obligations douanières d'un EFCA.
- ✓ Collecte de tous les documents nécessaire à l'audit suite aux questions et aux thèmes ci-dessous.
- ✓ Les principaux points de contrôle de cet audit seront les suivants :
 - Gestion des déchets (BSDI et DFA)
 - Gestion des documents de circulation DAE avec la vérification des apurements douaniers.
 - Documents justificatifs du régime douanier des produits sortis de tous les clients finaux.
 - Documents douaniers justificatifs des sorties pour tous les entrepositaires agréés
 - Gestion des stocks et des températures et densités dans la comptabilité matière de l'EFCA.
 - Documents concernant : Déclassement, additivation, cession etc...
 - Déclaration des sorties pour gestion PSE A et B des tous les entrepositaires agréés.
 - Mention douanière et fiscale obligatoire sur certains documents et pour certains produits.
 - Déclaration des stocks PSE A et régularisation des stocks PSEB.
 - Gestion des excédents et des déficits.
 - Déclaration des mises à la consommation de tous les entrepositaires agréés PPE/AH1.
 - Gestion des demandes de remboursement via des modèles 272AH.
 - Gestion de toutes les archives documentaires douanières et fiscales concernant l'exploitation d'EFCA suivants les obligations en vigueur.
 - Contrôle des articles 65 du CDN.
 - Vérification du système informatique pour la partie douanière.
- ✓ Etablir un rapport audit douanier pour lister les points audités et constater les écarts éventuels avec la réglementation douanière avec des recommandations possible à mettre en place.

Cette prestation ne comprend pas la mise en place des modifications éventuelles des écarts constatés dans l'audit et qui seront à mettre en place par le client ou dans le cadre d'un autre contrat de prestation en douane de la SADPE.